

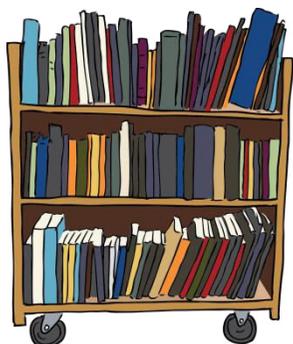
Catalogue

Vous pouvez retrouver tout le catalogue sur le site internet de la Commune :

<https://www.savigny-levescault.fr/catalogue>

Vous pouvez également demander un livre disponible à la Bibliothèque Départementale de la Vienne en allant sur le site <https://lireenvienne.fr/> pour vérifier sa disponibilité et ensuite demander à l'équipe de le réserver.

Des achats sont faits régulièrement : n'hésitez pas à donner des idées !



Vous pouvez rejoindre l'équipe des bénévoles qui anime la médiathèque.

Si vous êtes intéressé(e), demandez des renseignements lors de votre prochaine visite ou en nous contactant !

Téléphone : 05 49 18 26 40 ou 05 49 56 55 25 (Mairie)

Mail : bibliosavigny@yahoo.fr

Christine Bruneau, Florence Cavin, Claudine Chauveau, Lydia Colin, Betty Cordaux, Véronique David, Léa Deschamps, Catherine Girod, Alain Lucas, Rose-Marie Loiseau, Bernadette Marnay, **sont heureuses de vous accueillir.**

A bientôt et bonne lecture !



Médiathèque municipale de Savigny l'Evescault

Livret d'accueil



Horaires d'ouverture

Lundi de 15h30 à 17h30

Mercredi de 15h30 à 18h

Samedi de 10h à 12h

L'inscription à la médiathèque est gratuite. Elle vous permet d'accéder au :

- prêt de documents
 - Romans adultes et jeunesse
 - Documentaires
 - Albums, contes
 - BD jeunesse et adultes
 - Revues
 - CD et DVD
- site **Lire en Vienne** et les ressources disponibles sur ce site :
 - Livres numériques
 - Presse en ligne
 - Auto-formation
 - Vidéo à la demande
- streaming musical **Music Me**
- prêt d'une liseuse
- prêt d'une tablette



Ponctuellement :

- lectures de contes
- expositions.

Chaque lecteur inscrit peut emprunter **5 documents** pour une durée maximum de **trois semaines**.

La durée du prêt est renouvelable une seule fois sur demande. **Au-delà, des rappels sont faits aux lecteurs retardataires.**

Le lecteur est responsable du livre, CD ou DVD emprunté. Tout ouvrage perdu ou détérioré doit être remplacé ou remboursé pour les DVD.

Les parents sont responsables des documents empruntés par leurs enfants.

Les enseignants sont responsables des



documents empruntés par les enfants de l'école.

Si un ouvrage est abîmé, merci de le signaler à la médiathèque sans tenter de le réparer.



D'où proviennent les ouvrages ?

La municipalité achète les livres et DVD et abonne la médiathèque à des revues pour adultes et enfants.

La Bibliothèque départementale de la Vienne nous prête deux fois par an 250 ouvrages. De plus, une navette passe, tous les mois, apporter les réservations faites par les lecteurs et des nouveautés.

Les dons de livres, CD ou magazines ne sont pas acceptés.